## CONTRAT DE VENTE DE MATERIEL INFORMATIQUE

Entre les soussignées :
, Sociétéau capital social de, inscrite au registre de commerce desous le N°, dont le siège social est situé àreprésentée par en qualité de, dument habilité à l'effet des présentes.
Ci-après désignée « <b>LE CLIENT</b> » D'une part, ET,
, Société, inscrite au registre de commerce de
Ci-après désignée «LE FOURNISSEUR»
D'autre part
Ci après non solidairement mais conjointement dénommées les « Parties » et séparément la « Partie »
IL A ETE ARRETE ET CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :
ARTICLE 1: OBJET DU CONRAT
Le fournisseur fournit au client suite à sa demande, qui accepte, le matériel ou les appareils suivants :
ARTICLE 2: PRIX et MODALITES DE PAIEMENT
2.1 Prix
Le prix négocié est
Toute facture de matériel informatique, présentée pour règlement, doit être impérativement jointe d'une facture d'achat